

---

## FONDS EMILE & ODILE POULAT – SANT’EGIDIO France

---

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31/12/2023*

**Société de Commissaires aux Comptes  
ANDRE ET ASSOCIES**

SAS au capital de 38 175€  
Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

**18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE**

**FONDS EMILE & ODILE POULAT**  
**SANT'EGIDIO France**  
Association déclarée

Siège social :  
**14, rue de Bièvre**  
**75015 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Au Conseil d'Administration de l'association FONDS EMILE & ODILE POULAT – SANT'EGIDIO France,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FONDS EMILE & ODILE POULAT – SANT'EGIDIO France** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **FONDS EMILE & ODILE POULAT – SANT'EGIDIO France** à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association **FONDS EMILE & ODILE POULAT – SANT'EGIDIO France**.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
LE VINGT JUIN

Le Commissaire aux Comptes

La société de Commissaires aux Comptes  
**ANDRE ET ASSOCIES**

Armel CHEVRIAUT



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	465 500		465 500	465 500			
	Constructions	1 737 068	375 155	1 361 913	1 410 460	48 547	3.44	
	Installations techniques Matériel et outillage	54 825	43 846	10 978	13 814	2 836	20.53	
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
<b>Total I</b>	2 257 392	419 001	1 838 392	1 889 774	51 383	2.72		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	1 164		1 164	2 294	1 129	49.23	
	Valeurs mobilières de placement	481 903	12 525	469 379	510 049	40 670	7.97	
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	661 084		661 084	704 085	43 001	6.11		
Charges constatées d'avance (2)	128		128	122	6	4.92		
<b>Total II</b>	1 144 279	12 525	1 131 755	1 216 549	84 795	6.97		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 401 672	431 525	2 970 146	3 106 324	136 177	4.38		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	3 511 541		3 511 541			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	424 684		545 933		121 248	22.21	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	132 145		121 248		253 393	208.99	
<b>Situation nette (sous total)</b>	2 954 712		3 086 856		132 145	4.28	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	2 954 712		3 086 856		132 145	4.28	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 215		1 255		40	3.19
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 800		14 418		4 618	32.03
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	4 419		3 794		626	16.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
<b>Total IV</b>	15 434		19 467		4 033	20.72	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	2 970 146		3 106 324		136 177	4.38	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	2 850		17 433		14 583	83.65
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	938				938	
<b>Total I</b>	<b>3 788</b>		<b>17 433</b>		<b>13 645</b>	<b>78.27</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	31 267		25 320		5 946	23.48
Aides financières	20 000				20 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	7 319		5 936		1 383	23.30
Salaires et traitements	20 413		19 576		836	4.27
Charges sociales	7 355		7 016		340	4.84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 383		53 319		1 937	3.63
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
<b>Total II</b>	<b>137 736</b>		<b>111 168</b>		<b>26 569</b>	<b>23.90</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>133 948</b>		<b>93 734</b>		<b>40 214</b>	<b>42.90</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	11 490		9 046		2 444	27.02
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	7 457		3 595		3 862	107.43
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	18 947		12 641		6 306	49.89
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 525		7 457		5 068	67.96
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 619				4 619	
<b>Total IV</b>	17 144		7 457		9 687	129.90
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	1 803		5 184		3 381	65.21
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	132 145		88 550		43 594	49.23
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			430 000		430 000	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>			430 000		430 000	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			220 201		220 201	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>			220 201		220 201	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>			209 799		209 799	100.00
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	22 735		460 074		437 339	95.06
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	154 880		338 826		183 946	54.29
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	132 145		121 248		253 393	208.99

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature			20 000	20 000		
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>			20 000	20 000		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature			20 000	20 000		
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>			20 000	20 000		

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 0 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 788.38 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Le Fonds a pour objet d'oeuvrer en faveur de l'insertion des populations les plus faibles et les plus en difficulté, de promouvoir la paix et le respect des Droits de l'Homme. Le Fonds en liaison avec la Communauté Sant'Egidio France, agit contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour la réalisation de son objet le Fonds utilise ses moyens financiers ou met à disposition son personnel.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	465 500		
Constructions sur sol propre	1 564 500		
Installations générales agencements aménagements des constructions	172 568		
Installations générales agencements aménagements divers	28 359		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 466		
TOTAL	2 257 392		
TOTAL GENERAL	2 257 392		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			465 500	465 500
Constructions sur sol propre			1 564 500	1 564 500
Installations générales agencements aménagements constr.			172 568	172 568
Installations générales agencements aménagements divers			28 359	28 359
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 466	26 466
TOTAL			2 257 392	2 257 392
TOTAL GENERAL			2 257 392	2 257 392

Information requise selon l'Art 431-3 du règlement 2018-06 :

Le fonds ne possède aucun actif incorporel, corporel, ou financier inaliénable.

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	223 488	31 290		254 778
Installations générales agencements aménagements constr.	103 120	17 257		120 377
Installations générales agencements aménagements divers	14 545	2 836		17 381
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 466			26 466
TOTAL	367 618	51 383		419 001
TOTAL GENERAL	367 618	51 383		419 001

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	31 290				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	17 257				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 836				
TOTAL	51 383				
TOTAL GENERAL	51 383				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	7 457	12 525	7 457		12 525
TOTAL	7 457	12 525	7 457		12 525
TOTAL GENERAL	7 457	12 525	7 457		12 525
<b>Dont dotations et reprises financières</b>		12 525	7 457		

Le poste Autre Provisions pour dépréciation est constitué de dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	1 164	1 164	
Charges constatées d'avance	128	128	
TOTAL	1 292	1 292	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 215	1 215		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 800	9 800		
Personnel et comptes rattachés	2 613	2 613		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 806	1 806		
TOTAL	15 434	15 434		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau, informatiq	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Dépréciation des valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	1 490
Total	1 490

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 560
Dettes fiscales et sociales	1 769
Total	8 329

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	128
Total	128

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Valorisation des contributions volontaires**

Mme Davienne travaille dans le cadre de l'objet social du Fonds de dotation pour la communauté Sant Egidio. Son apport à la Communauté Sant Egidio est estimé à environ 20 000€ (salaire et charges sociales), à ce titre le Fonds ne perçoit aucun revenu.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*EXERCICE CLOS LE 31/12/2023*

**Société de Commissaires aux Comptes  
ANDRE ET ASSOCIES**

SAS au capital de 38 175€  
Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

*18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE*

**FONDS EMILE & ODILE POULAT**  
**SANT'EGIDIO France**  
Association déclarée

Siège social :  
**14, rue de Bièvre**  
**75015 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Au Conseil d'Administration de l'association FONDS EMILE & ODILE POULAT – SANT'EGIDIO France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
LE VINGT JUIN

Le Commissaire aux Comptes

La société de Commissaires aux Comptes  
**ANDRE ET ASSOCIES**

Armel CHEVRIAUT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a large loop on the right.